

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU JEUDI 26 AVRIL 2018
A LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
DE SAINT-SAPHORIN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 20h55)

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

Le Président demande au Secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	6 membres au Comité de direction :	
	MM. Christophe Chappuis, Jean-François Chevalley, Mauro Contardo, Jean-Paul Demierre, Killian Duggan et Jean- Paul Favre	6
	22 membres au Conseil intercommunal selon la liste de présence	22
ABSENTE EXCUSEE :	Madame Sandra Stocco	1
		<hr/>
TOTAL		23

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est à 12.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2017
3. Election d'un membre à la commission de gestion
4. Préavis N° 01/2018 – Comptes APOL 2017
5. Préavis N° 02/2018 – Rapport de gestion 2017
6. Communications du Comité de direction
7. Communications du Bureau
8. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2017

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Madame Catherine Desales fait remarquer qu'en page 2, point 2 (Assermentation de deux nouveaux membres) Monsieur Thierry Buche a remplacé Monsieur Jaunin et non pas Monsieur Vurlod qui est présent à ce Conseil intercommunal et qui n'est pas démissionnaire. Le secrétaire corrige à la main cette erreur sur le PV de la séance du 7 septembre 2017.

Monsieur Thierry Buche revient sur la page 6, avant les conclusions de la Commission de gestion, il est mentionné : «*Le budget réduit devra être envoyé pour information aux membres du Conseil Intercommunal*». Il constate qu'il n'a pas reçu ce budget réduit. Le Président va contrôler cela. Le Président du CODIR, Monsieur Jean-Paul Demierre s'étonne que ce budget amendé ne soit pas parvenu aux membres du Conseil intercommunal et il va faire le nécessaire. Il mentionne cependant que ce document est sur le site de l'APOL.

Le Président du Conseil intercommunal, Monsieur Olivier Paschoud passe au vote. Le PV de la séance du 7 septembre 2017 est accepté à la majorité, une abstention et pas d'avis contraire.

Monsieur Thierry Buche a encore une remarque concernant le procès-verbal. Il remercie tout d'abord le secrétaire pour la bonne retranscription des débats du Conseil intercommunal et la qualité de cette retranscription. Il relève cependant que ce procès-verbal est envoyé aux membres avec les convocations et, en raison d'échanges au Conseil communal, il demande s'il serait possible de recevoir ce PV dans les 15 jours – 3 semaines après la séance du Conseil intercommunal, de manière à ce que les membres puissent répondre aux questions lors des séances du Conseil communal.

En effet, le Conseil intercommunal APOL se réunit, dans la règle, deux fois par année, or les séances des Conseils communaux sont beaucoup plus fréquentes. Même si le PV n'a pas été adopté par le Conseil intercommunal, il serait utile de le recevoir dans des délais plus brefs.

Le secrétaire précise qu'il a fait parvenir le PV de la séance du 7 septembre à Monsieur Buche, vers mi-novembre, selon sa demande, mais que, au préalable, ce procès-verbal doit au moins être approuvé par les Présidents. Il précise qu'après sa rédaction il fait approuver ce PV au Président du Conseil intercommunal et au Président du CODIR, qui doit au moins être visé par ces Présidents avant de le transmettre.

Monsieur Thierry Buche est entièrement d'accord que le Président du Conseil intercommunal doit donner son aval, mais que ce PV ne doit pas être soumis au CODIR. Le secrétaire précise qu'il l'envoie au Président du CODIR car, en règle générale, il y a plusieurs intervention du CODIR lors des séances, donc il semblerait normal que le Président du CODIR puisse jeter un œil sur le PV avant sa distribution. Monsieur Thierry Buche n'est pas de cet avis. Il précise qu'au Conseil communal de Lutry les interventions des municipaux, s'ils ont des remarques à faire, le feront en assemblée plénière, mais il n'y a pas un droit de regard anticipé sur la retranscription des délibérations.

Le Président du Conseil intercommunal prend bonne note des remarques de Monsieur Buche et fera en sorte que ce PV parvienne aux membres plus rapidement.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Madame Nadège Porta.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, demande s'il y a des membres intéressés.

Monsieur Matthieu Chevalley présente la candidature de Monsieur Jonas Lambelet du CC de St-Saphorin. Madame Mical Rappaz présente la candidature de Monsieur Thierry Buche du CC de Lutry.

Etant donné qu'il y a deux personnes pour repourvoir ce poste, le Président du Conseil intercommunal informe qu'il va falloir passer aux votes à bulletin secret. Les scrutateurs distribuent des bulletins blancs aux membres du Conseil intercommunal.

Avant de passer aux votes, Madame Claudia Ricci Bovier demande s'il peut y avoir une présentation des candidats, incluant leur motivation, respectivement si une commune peut avoir priorité sur l'autre afin de voter d'une manière plus claire.

Le Président du Conseil intercommunal répond qu'il n'y a pas de raison particulière à ce que les candidats se présentent et du point de vue de la répartition, le règlement du Conseil intercommunal précise juste qu'il faut cinq membres et un membre suppléant à la Commission de gestion. En l'état chaque commune a un membre déjà présent à la Commission de gestion, à l'exception de St-Saphorin.

Les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et procèdent à leur dépouillement.

22 bulletins distribués, 22 bulletins rentrés, 21 bulletins valables et 1 bulletin nul.

Monsieur Jonas Lambelet recueille 14 voix et Monsieur Thierry Buche recueille 7 voix.

Monsieur Jonas Lambelet est élu sous applaudissement à la Commission de gestion.

4. PREAVIS N° 01/2018 – COMPTES APOL 2017

Le rapport de la Commission de gestion ayant été distribué avec le Préavis, il n'en est pas donné lecture.

Monsieur Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, demande à Madame Florence Gross de lire les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.

Le Président du Conseil intercommunal, Monsieur Olivier Paschoud passe en revue les Comptes 2017, page par page, de la page 1 à la page 22.

En pages 8 et 9, Madame Catherine Desaulles demande des précisions concernant le compte 600.3003 (Conseil intercommunal – Jetons de présence) où figure un montant de CHF. 3'740.-, , sans autre détail, car si l'on divise ce montant par 23 conseillers, on obtient CHF : 180.- par conseiller et comme, à ce jour, elle n'a rien reçu elle reste un peu dans le vague.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, précise qu'un préavis doit être fait afin que les jetons de présence puissent être payés aux membres du Conseil intercommunal. Donc ce montant est un transitoire en attendant que le Conseil intercommunal approuve le préavis en question. C'est donc une réserve, en prévision du versement de ces montants. Ce préavis doit être fait prochainement, mais il y a une petite mésentente entre le Bureau et le CODIR concernant ce préavis, mais cela sera réglé rapidement.

Le Président du Conseil intercommunal, Monsieur Olivier Paschoud précise également que dans le budget figure un montant global, non détaillé, mais que les membres ont droit à un montant forfaitaire par séance, lorsqu'ils sont présents. Le détail sera fait à ce moment-là.

M. le Président continue de passer en revue les Comptes 2017, page par page. Aucune question n'est formulée durant ce passage en revue du solde des pages.

Le Président ouvre la discussion générale sur le préavis et les Comptes 2017.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis N° 01/2018 – Comptes 2017 présenté par le Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 22 voix à l'unanimité, aucune abstention et aucune voix contraire,

d'approuver tel que présenté les Comptes 2017 de l'Association Police Lavaux (APOL)

5. PREAVIS N° 02/2018 – RAPPORT DE GESTION 2017

Chacun a reçu le Rapport de gestion 2017. Il n'est pas procédé à sa relecture.

Monsieur Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, demande à Madame Florence Gross de lire les conclusions du Rapport de la Commission de gestion.

Etant donné le volume de ce Rapport de gestion, le Président renonce à faire du page par page et passe directement aux questions.

Monsieur Thierry Buche précise que le Rapport de gestion est bien fait et agréable à lire. En revanche, dans l'organigramme de l'Association Police Lavaux APOL (en page 3), l'écriture en jaune sur fond bleu rend les cases concernées peu lisibles. Il propose donc, dans l'avenir, d'utiliser d'autres choix de couleurs. Ensuite, il constate qu'une présentation nominative est faite du Conseil intercommunal et du Comité de direction. Il mentionne que dans les rapports de gestion de la Commune de Lutry, figure les différents départements avec le nom des chefs de service, ainsi que le nom est la fonction de chacun des employés communaux. Il propose donc que pour le prochain rapport de gestion quelque chose de similaire soit introduit sur l'organigramme.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, prend note de la remarque de Monsieur Buche.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis N° 02/2018 – Rapport de gestion 2017 présenté par le Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 22 voix à l'unanimité, aucune abstention et aucune voix contraire,

d'approuver tel que présenté le Rapport de gestion 2017 de l'Association Police Lavaux (APOL)

6. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, profite de rappeler quelques petits détails relatifs à l'organisation de la police : cantonale, intercommunales et communales. Il rappelle qu'il est au Comité de direction de la CDPMV (Conférence des Directeurs des Polices Municipales Vaudoises) qui fait environ une séance par mois. La CDPMV regroupe 9 corps de police représentant 52 communes, soit environ 60% de la population, certes grâce à Lausanne. Nous sommes très actifs au sein des directions de police, mais pas toujours écoutés mais on y travaille à l'instar de notre Présidente, Madame Valérie Jaggi d'Yverdon qui siège au niveau de la police cantonale et des polices intercantionales, qui comprend également Savatan dont on parle pas mal ces derniers jours dans les journaux.

Il y a des objectifs qui sont faits pour obtenir une équité entre toutes les communes, notamment au niveau des deux points d'impôts et des coûts de Savatan avec des comptes pas toujours très clairs.

Un article récent dans «24 Heures» posait la question : combien coûte vraiment les polices vaudoises ?, ce qui est un peu difficile à expliciter car on mélange souvent des pommes et des poires pour arriver à un résultat. Cependant, cet article était pas mal fait et nous pouvons être, nous APOL avec nos 6 communes partenaires, assez satisfait du résultat, car nous ne sommes pas si chers que cela en regard du travail conséquent par rapport à la mission qui est confiée à notre police.

Il prend quelques exemples pour définir ce que coûte vraiment la police, sous réserve de certains chiffres, mais c'est une fourchette qui est assez raisonnable et explicite. Par exemple :
Oron (qui n'a pas une police intercommunale) le coût est de CHF. 225.- par habitant
Echallens (qui est dans le même cas) le coût est de CHF. 221.- par habitant
Pour l'APOL (toutes communes confondues) le coût est de CHF. 233.- par habitant.
Certes Lutry paie un peu plus que Puidoux, Chexbres ou St-Saphorin selon la clé de répartition définie.

Ces chiffres ne sont, certes, pas vraiment précis, mais cela donne une idée de ce que coûte notre police surtout au regard du travail qui est fait pour le 5^{ème} processus qui est tout ce qui est administratif, gestion des manifestations, etc.

Nous sortons du «Cully Jazz Festival», manifestation qui rassemble entre 60'000 et 80'000 personnes qui viennent sur une dizaine de jours, avec un excellent travail a été fait au niveau sécuritaire. A tel que point que nous sommes pris comme référence au niveau cantonal, ce qui n'est pas négligeable.

Pour terminer ces informations, nous avons eu un petit article sur la semaine supplémentaire de vacances et la semaine de 40 heures et quelque jours plus tard, le 28 février, sortait dans les journaux un article sur Lausanne : « son nouvel horaire rend la police plus heureuse ». Donc, ce sont les résultats qui comptent et si nos collaborateurs sont plus heureux. Ils feront un meilleur travail.

7. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président du Conseil intercommunal, Monsieur Olivier Paschoud, s'est rendu, avec certains membres du Conseil intercommunal le mardi 17 avril pour une visite au «Cully Jazz Festival» relative à l'organisation de la sécurité, ce qui était très intéressant.

Le Président du Conseil intercommunal fait la promesse de voter les jetons de présence à la prochaine séance du Conseil intercommunal, en ayant réglé le petit litige du «qui, comment ?», afin que ces jetons de présence puissent être payés aux membres du Conseil intercommunal.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Monsieur Vincent Hofer tient à remercier l'organisation de la visite du «Cully Jazz Festival» effectivement très intéressante. Sans compter que pareille visite renforce aussi la cohésion entre les membres.

Madame Catherine Desaulles remercie aussi le CODIR pour la magnifique visite très intéressante. Elle a une question concernant le budget 2018 tel qu'il a été présenté dans les communes au mois de décembre. On voit que le budget 2018 prévoit 50,4 ETP, avec 39 policiers, alors qu'en 2017, c'était 37 policiers. Or, dans l'amendement proposé par la Commission de gestion et qui avait été voté, dans le texte il était bien marqué l'engagement de 1 policier et pas de 2. Alors le 50,4 ETP a bien été respecté mais elle ne comprend pas pourquoi il y a 2 policiers au lieu d'un seul.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, répond que le CODIR s'emploie à respecter les CHF. 200'000.- d'économies demandé par la Commission de gestion. En revanche, en ce qui concerne l'effectif des policiers, ce chiffre varie régulièrement. Par exemple, le «baromètre» indique qu'en ce moment, il manque deux personnes, à la fin du mois de juin on sera peut-être complet. Nous naviguons sur l'économie imposée de CHF. 200'000.- sur les salaires.

Madame Catherine Desaulles revient néanmoins sur l'amendement qui est très précis, qui équivaut à l'engagement de 1 policier supplémentaire et non de 2, tel qu'il a été présenté et voté. Elle est donc étonnée de trouver deux policiers supplémentaires.

Monsieur Kilian Duggan, Vice-Président du CODIR, précise qu'effectivement cet amendement a été voté et le CODIR s'est engagé à faire cette économie de CHF. 200'000.- sur le poste des salaires. Un amendement, tel que celui-ci, ne peut porter que sur le budget, car la gestion du personnel est de la compétence exclusive du CODIR. Donc le CODIR va faire en sorte que ce montant soit respecté. Cependant, de manière corollaire, pour mettre en place les 40 heures et 5 semaines de vacances, il faut prendre les mesures nécessaires qui permettent aux policiers d'avoir des semaines de 40 heures et 5 semaines de vacances. Nous n'aurons certainement pas ces 50,4 ETP en fin d'année, néanmoins, nous devons nous donner les moyens que le personnel travaille conformément aux statuts du personnel. Donc les CHF. 200'000.- seront respectés, mais sans donner la garantie que nous aurons 49,8 ou 50,4 ET en fin d'année.

Madame Catherine Desaulles estime que cela pose un problème car le Conseil intercommunal vote sur un texte précis et qu'après le CODIR fait autre chose.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, précise que l'amendement voté était clair. Il concernait une réduction de CHF. 200'000.-, car comme l'a très bien dit Monsieur Duggan, nous n'avons aucun pouvoir sur l'opérationnel, car l'opérationnel est géré par le CODIR. Donc, c'est au niveau du budget et des impacts financiers que cela se passe et non au niveau de l'opérationnel. La Commission de gestion avait demandé une économie de CHF. 200'000.-, ce qui était équivalent à 1 ETP, ce qui avait été précisé. Maintenant si le CODIR s'engage – et nous y veillerons – à ce que cette économie de CHF. 200'000.- soit respectée, nous ne pouvons pas intervenir au niveau de l'opérationnel.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, apporte encore une précision sur le fait que, un ancien policier peut partir, avec un salaire mensuel de CHF. 8 ou 9'000.- par mois, et être remplacé par un nouveau policier qui gagne entre 5 et 6'000.- par mois, cela influence aussi le budget. Donc il convient avant tout de parler de cette enveloppe de CHF. 200'000.- et pas rester rivé sur les ETP.

Monsieur Thierry Buche vient à la question de l'ordre du jour. Il précise que cela fait maintenant 5 ans que l'Association APOL existe et a trouvé sa vitesse de croisière et qu'il trouve que ce serait opportun, dans les ordres du jour, même si cela n'est pas utilisé, que l'on introduise un point à l'ordre du jour qui serait : «dépôt de motions et de postulats», dans le cas où un conseiller ou une conseillère du Conseil intercommunal souhaitait avoir une initiative, que cette personne puisse le faire et cela sous un point formel, comme cela se fait au Conseil communal de Lutry.

Le Président du Conseil intercommunal prend note de cette proposition.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du Comité de direction, vient encore sous un point très important, oublié lors des communications du CODIR, qui est de remercier la Commission de gestion pour le travail accompli et surtout pour leurs rapports, car ces derniers sont très précis et très bien faits.

Monsieur Charles Chappuis, en tant qu'ancien policier à la retraite, revient sur un point qui est celui des amendes radars et autres amendes. Dans le budget, ne devrait-on pas mettre ce point comme «revenu aléatoire», notamment pour la raison suivante : lorsqu'il était à la Blécherette, dans les années 80, il a entendu dire de certains supérieurs à leur équipe de revenir le soir avec un certain quota d'amendes pour tenir le budget. Or, si nous mettons au budget un montant d'amendes de CHF. 1'965'000.-, lorsque l'on arrive au mois de septembre et que ce montant des amendes ne s'élève qu'à CHF. 1'600'000.- notre Commandant ne pousse-t-il pas un peu ses troupes pour tenir ce poste ou le dépasser. Il fait cette remarque parce qu'il l'a vécu en son temps à la Gendarmerie vaudoise.

Le Commandant Eugène Chollet répond que c'était peut-être d'anciennes méthodes, mais qu'aujourd'hui les choses ne se gèrent plus du tout de la même manière.

Dans le rapport de gestion se trouve l'indication des heures de contrôle radar effectuées, contrôles qui sont demandés la plupart du temps par les Autorités exécutives.

Le paradoxe est que, bien souvent, des communes demandent à l'APOL de faire des contrôles dans les «Zones 30». Alors, lorsque nous allons faire des contrôles dans les «Zones 30», ce n'est pas seulement au niveau de la répression des amendes (qui représentent environ CHF. 500'000.-), mais c'est surtout au niveau des sanctions administratives que c'est assez dangereux, car nous dénonçons majoritairement nos habitants et nos contribuables. Donc c'est un dossier assez épineux que le Commandant essaie d'expliquer aux communes.

Si l'on se place uniquement sur le plan sécuritaire, par exemple si nous en mettons sur le carrefour du Voisinand à Lutry, qui représente 24'000 véhicules/jour, dans une intersection où il n'y a pas une visibilité très importante de part et d'autre, ce serait CHF. 600'000.- par année de revenus sur lequel on pourrait compter une fois le dispositif installé dans une telle intersection.

Si l'on mettait un peu plus haut, à la sortie autoroutière, un dispositif de feux/radars, c'est au minimum, au bout de la troisième ou quatrième, CHF. 400'000.- de rentrée financière qui serait envisageable.

Donc il faut se poser la question : comment peut-on garantir un objectif sécuritaire, car il n'a jamais été question, en terme de mandat, d'alléger le budget de fonctionnement de l'APOL avec les amendes.

Le Commandant Chollet précise qu'au début de l'existence de l'APOL on a dû faire des contrôles radars, car cela est dans les compétences de l'APOL, et les premières années il y avait des vitesses qui étaient très élevées, avec un nombre de dénonciations conséquent. Force est de constater que la tendance aujourd'hui est en légère augmentation, donc il y a encore plus de gens qui ne respectent pas les limitations. Donc faire moins, cela va être assez compliqué et il faut se faire à l'idée de l'augmentation du volume de la charge de trafic.

Notre territorialité est placée entre 2 pôles urbains conséquents à l'est et à l'ouest et des gens venant de Fribourg et du Valais qui sont en transit. Ces gens sont très nerveux, car il y a des travaux sur le réseau autoroutiers, notamment sur les ponts, donc des fuites dans les voies latérales et tout ceci crée un réel problème de sécurité publique, avant d'être un problème de rentrée financière.

Pour conclure, le Commandant Chollet précise qu'il tient un tableur mensuel, par rapport aux heures et aux endroits où sont effectués ces contrôles, avec une cartographie informatisée, donc l'exemple cité par Monsieur Chappuis tout à l'heure n'existe pas. Dans le cadre du Canton, il a été voté un outil informatique qui s'appelle «service d'aide à l'engagement», outil par lequel les collaborateurs obtiennent de nombreuses données importantes pour l'engagement et les radars sont géo-localisés, ce qui évitent d'avoir des situations où plusieurs radars sont placés simultanément à quelques kilomètres d'intervalle.

Le Commandant Chollet répète donc qu'il n'y a aucune directive allant dans le sens de «pousser» les contrôles dans l'optique du budget.

Monsieur Vincent Hofer demande si nous pourrions imprimer les documents en recto/verso pour économiser le papier et aussi si certains seraient disposés à ne recevoir les documents que par mail.

Le Président du Conseil intercommunal prend note de cette remarque.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président remercie l'audience et clôt la séance. Le secrétaire passe ensuite au contre-appel.

La séance est levée à 20h55.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président



Olivier Paschoud

Le Secrétaire



Michel Guex